

Après l'aide à la prise des médicaments, une étape importante de « **SURVEILLANCE** » du résident doit être réalisée. Celle-ci consiste à **REPÉRER** et **SIGNALER** toute **situation inhabituelle** pouvant survenir suite à la prise des médicaments.

Qu'entend on par situation inhabituelle ?!

Tout évènement, tout symptôme ou réaction inhabituel(le) en **TYPE** et/ou en **FRÉQUENCE** et/ou en **INTENSITÉ**

R
É
P
É
R
E
R



CONSTATER DES RESTES DE MÉDICAMENTS

Par exemple :

- dans les piluliers ou autres contenants
- par terre ou dans des lieux inappropriés
- médicament recraché par le résident



CONSTATER UN SYMPTÔME / RÉACTION INHABITUEL(LE)

Par exemple :

- somnolence, fatigue
- agitation, agressivité
- confusion
- chutes
- nausées, vomissements, diarrhées, constipation
- démangeaison
- difficulté à respirer

S
I
G
N
A
L
E
R

En cas de situation inhabituelle repérée, **ALERTER** le médecin ou l'encadrement et **TRACER/ÉCRIRE** l'information dans le dossier du résident sont **2 étapes essentielles**.



ALERTER

QUI ? SYSTEMATIQUEMENT l'équipe médicale et soignante.

POURQUOI ? Pour l'informer de la situation et connaître la conduite à tenir.

EN CAS D'URGENCE VITALE ? Faites le 15.



TRACER / ÉCRIRE

OÙ ? Dans le dossier du résident,

COMMENT ? Par « écrit » sur un support adapté (papier ou informatisé). Les transmissions orales ne suffisent pas.

QUOI ? la situation constatée (description de la situation des circonstances, de l'horaire...), les actions réalisées (appel au professionnel, décision prise...). Toutes informations jugées pertinentes.

QUI ? Le professionnel ayant repéré et signalé le risque.

Détecter et gérer ces situations au plus tôt permet de limiter les conséquences éventuelles sur le résident.